

Making the railway system
work better for society.

Appel permanent à manifestation d'intérêt pour le mandat d'experts nationaux détachés (END)

[ERA/SNE/2019/002](#)

Avant d'envoyer votre candidature, assurez-vous que votre employeur la soutient et qu'il s'engagera à payer votre salaire et vos cotisations de sécurité sociale pendant la période de détachement!

I - DESCRIPTIF DU POSTE

L'END travaillera dans la direction «Systèmes ferroviaires» au sein de l'unité «Sécurité et opérations» sous la responsabilité du chef d'unité. En raison du caractère sensible du poste, un sens aigu de la confidentialité sera exigé du candidat retenu.

Principales tâches et responsabilités:

- assister l'équipe dans la mise en œuvre de la stratégie pour la suppression des obstacles opérationnels, y compris le «nettoyage» des règles nationales en matière d'exploitation et les discussions avec les États membres;
- contribuer au développement de moyens acceptables de conformité dans le cadre de la STI «Exploitation et gestion du trafic» (STI EXP);
- contribuer à l'élaboration et à la mise à jour de documents d'orientation et de diffusion/formation concernant la STI EXP et (à l'évaluation) des thématiques liées aux systèmes de gestion de la sécurité (SGS);
- fournir une expérience technique et opérationnelle pour l'évaluation des systèmes de gestion de la sécurité pour le certificat de sécurité unique;
- *atteindre les objectifs des projets, conformément aux normes et procédures de l'Agence, portant sur:*
 - › *l'amélioration de la sécurité ferroviaire par une culture de sûreté positive et l'intégration des facteurs humains et organisationnels;*
 - › *l'harmonisation des opérations ferroviaires et des systèmes de gestion;*
- gérer le nettoyage de la base de données NOTIF-IT;
- *assurer la liaison avec les parties prenantes externes (y compris les représentants des autorités nationales des pays de l'Union européenne et des pays tiers) et préparer les réunions et rapports y afférents; et*
- participer aux activités de diffusion pour les opérations liées à la STI «Exploitation et gestion du trafic» et aux SGS.

II - CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

L'appel permanent à manifestation d'intérêt est ouvert aux candidats qui remplissent l'ensemble des critères d'éligibilité suivants:

1. Exigences générales:

- › être employé par une administration publique¹ nationale, régionale ou locale ou par une organisation intergouvernementale (OIG)²;
- › avoir travaillé pour l'employeur actuel sur la base d'un poste permanent ou d'un contrat de travail pendant au moins 12 mois avant le détachement;
 - l'END restera au service de l'employeur actuel pendant toute la durée du détachement;
- › posséder une très bonne connaissance de l'anglais (de préférence un niveau B2³) et une connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle⁴ de l'Union européenne au niveau nécessaire à l'exécution des fonctions liées à ce poste;
- › être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège).

2. Qualifications professionnelles:

Pour être détaché auprès de l'AFE, un expert national doit avoir une expérience d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision.

III - CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidats qui remplissent les critères d'admissibilité énoncés ci-dessus seront évalués au regard des critères de sélection suivants:

- connaissance du système européen d'interopérabilité et de sécurité ferroviaires;
- connaissance de la législation pertinente de l'UE et des processus d'appui (guichet unique «OSS» et orientations en matière de certification et de supervision de la sécurité);
- connaissances en matière de règles nationales, de sécurité de l'exploitation, de gestion des risques et d'approche fondée sur le système de gestion;
- expérience du processus d'évaluation pour la certification en matière de sécurité, y compris l'application des règles nationales pour l'exploitation;
- expérience avérée de travail au sein d'équipes ou de groupes de travail internationaux;
- bonne connaissance des procédures administratives de l'UE;
- connaissance du français et de l'allemand (niveau B2⁵);
- connaissances et expérience professionnelle dans le domaine des méthodes et outils de gestion de projets (par ex. Microsoft Project).

¹ On entend par «administration publique» l'ensemble des services administratifs centraux, fédéraux et régionaux d'un État, à savoir les ministères, les services gouvernementaux et des parlements, les juridictions, les banques centrales, les services administratifs des collectivités locales ainsi que les services administratifs décentralisés de cet État et de ses collectivités.

² Le directeur exécutif de l'Agence peut, au cas par cas, autoriser le détachement d'un expert national dont l'employeur n'est pas une administration publique d'État ou une OIG, conformément à l'article 1^{er}, paragraphe 2, de la décision n° 173 du conseil d'administration de mai 2018.

³ D'après le cadre européen commun de référence pour les langues, disponible à l'adresse suivante: <https://europass.cedefop.europa.eu/fr/resources/european-language-levels-cefr>

⁴ Connaissance de votre deuxième langue officielle de l'UE correspondant au moins au niveau B2, tel que défini dans le cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

⁵ Niveau B² dans tous les domaines: comprendre, parler et écrire

Les diplômes, qualifications professionnelles et autres formations, ainsi que l'expérience professionnelle, doivent être décrits de manière aussi précise que possible dans le formulaire de candidature de l'AFE.

Appel à manifestation d'intérêt permanent pour le mandat d'expert national détaché (END)

ERA/SNE/2019/002

<i>Date de publication:</i> 18/11/2019	<i>Date limite de dépôt des candidatures:</i> Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert , AUCUNE date limite n'a été établie pour les candidatures
<i>Type de mandat:</i> expert national détaché	<i>Lieu d'affectation:</i> Valenciennes, France
<i>Durée du mandat:</i> 2 ans avec possibilité de renouvellement(s) pour une période totale de quatre ans au maximum	<i>Salaire:</i> les experts nationaux détachés restent au service de leur employeur pendant toute la durée de leur détachement. L'END continuera d'être rémunéré par son employeur et restera couvert par la sécurité sociale de son pays d'origine. Au cours de son détachement, l'END percevra de l'Agence des indemnités journalières de séjour et, le cas échéant, le remboursement des frais de voyage conformément à la DÉCISION n°173 du conseil d'administration de l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer fixant les règles relatives au détachement auprès de l'Agence d'experts nationaux détachés et d'experts nationaux en formation professionnelle.
<i>Unité:</i> voir ci-dessous	
<i>Les candidatures doivent être envoyées par courrier électronique exclusivement à l'adresse suivante:</i> jobs@era.europa.eu	

L'AGENCE
<p>L'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer est une agence de l'Union européenne instituée par le règlement (UE) 2016/796. Son objectif est de soutenir le développement d'un espace ferroviaire européen unique, sans frontières, garantissant un haut niveau de sécurité.</p> <p>Le principal objectif de l'Agence est d'améliorer le fonctionnement du réseau ferroviaire pour la société.</p> <p>Nous nous engageons à y parvenir en:</p> <ul style="list-style-type: none"> › fournissant des certifications, des autorisations et des services de pré-approbation au secteur ferroviaire; › apportant un soutien technique à la Commission européenne; › contrôlant les autorités nationales de sécurité (ANS) et des organismes notifiés; › assistant (p. ex., diffusion ou formation) les États membres, les ANS et les parties prenantes;

- › élaborant une approche commune en matière de sécurité pour le système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS); et en
- › promouvant un accès simplifié pour les clients du secteur ferroviaire européen.

De plus amples informations sur nos activités sont disponibles dans notre [Document unique de programmation](#).

Le siège de l'Agence se trouve à Valenciennes, avec des installations supplémentaires à Lille pour accueillir des événements particuliers. Cliquez [ici](#) pour connaître la mission, la vision et les valeurs de l'Agence.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site à l'adresse suivante: era.europa.eu.

L'UNITÉ «SYSTÈMES FERROVIAIRES»

L'objectif principal de l'unité «Systèmes ferroviaires» est de devenir le centre des compétences axées sur les systèmes ferroviaires pour l'Agence, comprenant un groupe interne d'experts en la matière. Pour ce faire, elle vise à faire évoluer l'architecture du système cible de l'espace ferroviaire européen unique en ce qui concerne les spécifications, la vérification et les processus de certification, ainsi que la définition des besoins dans le domaine de la recherche pour le prochain système ferroviaire cible.

Elle est également responsable de l'élaboration de propositions et du soutien du secteur afin d'optimiser l'évolution du système cible de l'espace ferroviaire européen unique, et ce en exploitant les options les plus viables en vue d'améliorer l'interopérabilité d'un point de vue technique et opérationnel. En outre, elle est chargée de garantir et, dans la mesure du possible, d'accroître la sécurité et la performance globale du système ferroviaire.

Une autre mission de l'unité consiste à faire office de mémoire d'entreprise aux fins de l'évolution de l'architecture du système cible de l'espace ferroviaire européen, et d'autorité responsable du système pour l'ERTMS et pour les applications télématiques au service des passagers et au service du fret.

Dernier point, mais non des moindres, elle tend à garantir la cohérence des décisions techniques prises par l'ensemble des différentes unités et équipes de l'Agence.

PROCÉDURE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Pour que les candidatures **soient valables**, les candidats doivent présenter le formulaire de candidature de l'AFE dûment rempli en anglais.

Les candidatures doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante: jobs@era.europa.eu en indiquant clairement dans l'objet le numéro de référence de l'appel à manifestation d'intérêt.

Afin de faciliter le processus, toute communication avec les candidats au sujet du présent avis de vacance s'effectuera en anglais.

Aucune date limite n'a été fixée pour le présent appel à manifestation d'intérêt permanent.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les candidats intéressés peuvent postuler pour n'importe lequel des domaines annoncés dans la section III «critères de sélection». Les candidatures reçues seront évaluées régulièrement.

Les candidats jugés les plus aptes sur la base des critères de sélection seront retenus. Les dossiers de candidature seront conservés dans une base de données dédiée; lorsqu'un mandat correspondant au profil du candidat retenu se libérera, le ou la candidate **pourra** être convoqué(e) à un entretien et/ou à une épreuve écrite.

Un poste d'END peut être proposé en fonction des besoins de l'Agence et des disponibilités budgétaires. Le détachement sera confirmé par un échange de lettres entre le directeur exécutif de l'Agence et l'employeur du futur END.

RÉSUMÉ DES CONDITIONS D'ENGAGEMENT

1. Le présent appel à manifestation d'intérêt permanent concerne les mandats d'expert national détaché (END). Le détachement n'est pas un emploi et ne conduit pas à une embauche au sein de l'Agence. L'END restera au service de son employeur pendant toute la durée de son détachement et continuera d'être rémunéré par ce dernier.
 L'END a droit à des indemnités forfaitaires de séjour selon les conditions de détachement prévues dans la [DÉCISION n°173 du conseil d'administration](#) de l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer fixant les règles relatives au détachement auprès de l'Agence d'experts nationaux détachés et d'experts nationaux en formation professionnelle.
Avant de postuler, chaque candidat doit s'assurer que son employeur actuel soutiendra sa candidature et paiera son salaire et ses cotisations sociales pendant la période de détachement.
 Le détachement sera confirmé par un échange de lettres entre l'Agence et l'employeur dans l'État membre concerné.
2. L'END pourra bénéficier des opportunités de formation technique générales et applicables.

ENGAGEMENTS

Engagement de promouvoir l'égalité des chances:
 L'Agence pratique une politique d'égalité des chances en matière d'emploi et encourage fortement la candidature de tous les candidats qui satisfont aux critères d'admissibilité et de sélection, sans distinction fondée sur la nationalité, l'âge, la race, les convictions politiques, philosophiques ou religieuses, le genre ou l'orientation sexuelle et indépendamment de tout handicap, de l'état civil ou de la situation familiale.

PROTECTION DES DONNÉES

Les données que vous nous soumettez seront traitées pour gérer votre candidature en vue d'un éventuel détachement auprès de l'Agence.

Les informations personnelles que nous vous demandons seront traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision

n° 1247/2002/CE Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.	
---	--